Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212901144-20260610-2026_30-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNE DE LANNEANOU

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 juin 2026

Délibération n°2026-28

L'an deux mil vingt-six le dix juin à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Lannéanou, légalement convoqué le vingt-sept mai deux mil vingt-six, s'est réuni à la salle du Conseil de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick Berger, Maire.

Nombre de Membres
Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 11
Date de Convocation : 27/05/2026
Date d'Affichage :
Date de Publication ou Notification : 11/06/2026

Présents : Patrick BERGER, Ghislaine PORCHER, Gabriel GENTRIC, René BELLOUR, Henriette GLORENNEC, Julien GUEGUEN, Jérémy LE ROCH, Sylvie RANA, Alexandre ROUSSEAU.
Absents : Françoise BIZIOU, Morgane GLORENNEC
Procurations : Françoise BIZIOU à Gabriel GENTRIC, Morgane GLORENNEC à Henriette GLORENNEC

Madame Ghislaine PORCHER a été nommée secrétaire de séance

OBJET : Avis sur la déclaration de travaux de défrichement au lieu-dit Roc Gouino

Dans le cadre d'une étude d'évaluation d'incidences Natura 2000 l'avis du Conseil municipal est sollicité par la Préfecture concernant un projet de travaux de défrichement au lieu-dit Roc Gouino.
L'objectif des travaux, élaborés en lien avec le Parc régional d'Armorique, est couper et rogner des résineux pour laisser place à la lande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

EMET un avis favorable sur ces travaux.

Fait à Lannéanou, le 11 juin 2026

Le secrétaire de séance,
Ghislaine PORCHER

Le Maire,
Patrick BERGER